

BILAN 2023- 2024 VICE-PRÉSIDENTE SANTÉ ET SÉCURITÉ

Christian Lecompte, VP en SST

Martin Gaudreault, soutien à la vice-présidence SST deux jours/semaine.

L'objectif principal est de coordonner les travaux syndicaux en matière de santé et sécurité au travail.

1. Responsable d'assurer une participation aux différents comités paritaires en SST en collaboration avec le secteur de la Prévention et gestion des risques (PGR) :
 - Lors des rencontres (12 janv., 23 fév., 19 avril, 31 mai, 13 sept., 28 oct. et 2 déc.) du comité paritaire stratégique intersyndical
 - En concertation avec les syndicats des catégories 1 (FIQ) et 2-3 (FSSS) nous avons été nommés co-présidents du comité stratégique pour la partie syndicale pour l'année 2023-2024 et nous poursuivons ce mandat pour l'année 2024-2025.
 - En raison de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité au travail (LMRSST), la structure des comités paritaires est à nouveau appelée à changer. Les travaux du comité paritaire intersyndical sont en cours et la structure devrait être établie en fonction des directions. Afin de limiter la multiplicité des comités, certaines directions ont été regroupées.
2. Traitement des questions, enjeux et griefs liés au secteur de la gestion intégrée de la présence au travail (GIPT). Les rencontres du comité de relation de travail (CRT-GIPT) ont eu lieu le 14 fév., 26 mars, 9 mai, 10 juin, 23 sept. et 21 nov. Aussi, de façon continue et selon les besoins, nous avons des rencontres avec les conseillères cadres dans le but de discuter, clarifier ou régler des griefs ou différentes situations nécessitant un accompagnement des salariées par rapport à l'invalidité (assurance salaire ou CNESST).
3. Comité sur les risques psychosociaux.

Suivant les dernières démarches d'évaluation des RPS qui ont été réalisées à la RAC G-6300 et dans l'équipe des encéphalopathies à l'IRDPO, le comité tactique paritaire sur les RPS travaille actuellement sur deux volets. Le premier est la création d'une "boîte à outils" afin de sensibiliser tant les salarié(e)s que les directions sur les RPS. Le deuxième aspect est celui d'établir une démarche d'évaluation des RPS qui tient compte des difficultés vécues lors des démarches antérieures, dont, par exemple, les différents délais que chacune des étapes d'une évaluation peut nécessiter. Bien que les RPS sont une façon de requestionner et d'améliorer l'organisation du travail, il reste encore plusieurs aspects à travailler avant que les RPS puissent donner les conditions de travail et de pratique auxquelles les salariées peuvent s'attendre afin de pouvoir donner des services de qualité aux usagers.

4. Représentant du SPTSSS au Comité d'assurance collective FP-CSN.

- Nous avons participé aux travaux portant sur le renouvellement du régime d'assurance collective prévu le 1er janvier 2025.
- Les rencontres ont eu lieu les 25 janv., 22 fév., 19 mars, 30 avril, 24 mai, 6 juin, 13 juin, 27 août, 24 sept., et 11 oct.

5. Coordonner le suivi des dossiers personnels d'invalidité :

- En collaboration avec la conseillère syndicale Nancy Morin, le VP en SST, est en support à tous les responsables de secteur dans le suivi des dossiers d'invalidité en assurance salaire et/ou en CNESST.
- Pour les dossiers en CNESST dont la décision doit être rendue par le Tribunal administratif du travail (TAT), nous travaillons en collaboration avec la conseillère syndicale, Mme Julie Beaulé du Service des relations de travail (SRT), à la défense des accidentés.

6. Assurer un accompagnement auprès des responsables de secteur, selon leurs besoins, dans la gestion quotidienne de tout dossier ou situation relevant de la santé et sécurité au travail.

7. Nous avons fait un rapport au comité exécutif et au conseil exécutif des différents travaux syndicaux en SST tout au long de la dernière année.

8. Loi modernisant le régime de santé et de sécurité au travail (LMRSST)

- Un comité paritaire intersyndical est en cours depuis le 26 janvier 2023 sur la mise en place du projet de règlement (du régime intérimaire jusqu'au régime permanent prévu en octobre 2025) qui implique, entre autres, la création du rôle de Représentant en santé et sécurité (RSS) pour lequel il y a eu un appel de candidatures pour un projet spécial de 12 mois afin d'avoir 2 RSS. Au courant de la prochaine année, il y aura d'autres RSS qui seront désignés, mais le mode de désignation reste à déterminer. Aussi, les syndicats devront voir à la désignation des représentant des travailleurs (RT) sur chacun des comités qui devraient être structurés en fonction des directions et/ou regroupement de directions.

Enfin, j'aimerais remercier le comité exécutif, le conseil exécutif, le conseil syndical et toutes personnes qui se sont impliqués dans des activités syndicales durant la dernière année puisque c'est avec l'implication de tous et toutes que nous arrivons à bien représenter les membres de la catégorie 4 des techniciens et professionnelles.

Christian Lecompte,
Vice-président en santé-sécurité du travail au SPTSSS